Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 42 (1897)
Heft: 1

Artikel: L'instruction de l'infanterie par les officiers de troupes
Autor: Fisch, Karl-R.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-337392

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIIe Année. N° 1. Janvier 1897.

L'instruction de l'infanterie par les officiers de troupes [1].

Le nouveau règlement de 1892 prescrit, sous chiffre 2, que chaque gradé, officier ou sous-officier, doit être capable d'instruire les hommes placés sous ses ordres. Il va sans dire que cette prescription ne s'étend pas seulement à la préparation au combat mais encore à toutes les branches du service. Ce que l'on demande dans la vie civile de tout artisan, à savoir qu'il soit à même d'enseigner son métier à d'autres, on est en droit de l'exiger aussi des chefs militaires de tous grades. On peut donc poser en principe que ces chefs ne sont véritablement à la hauteur de leur tâche que lorsqu'ils peuvent eux-mêmes donner à leurs subordonnés l'instruction militaire et les préparer à la guerre.

Mais exercer soi-même un art ou un métier et l'enseigner à d'autres sont deux choses fort différentes ; tel artisan médiocre sera un meilleur maître que son concurrent pourtant plus habile que lui. En tous cas, un apprentissage rationnel doit être basé sur la réflexion et sur la pratique. Celui qui s'est occupé d'enseignement d'une façon continue arrive plus vite à une méthode conforme au but que celui qui n'a que peu ou pas de pratique. Il s'ensuit qu'un officier ou un sous-officier qui connaîtra très bien son service sera peut-être fort emprunté lorsqu'il devra l'enseigner à ses hommes. C'est pour cela — ainsi que le règlement le fait ressortir plus loin — que notre système de milices a besoin d'officiers qui fassent de l'instruction leur vocation et qui se soient acquis par la pratique une habileté toute spéciale.

A ceux-là la tâche d'assister dans l'instruction de la troupe, par l'exemple et par la parole, les chefs de troupes, sans toutefois diminuer leur responsabilité ni leur limiter le choix des moyens, aussi longtemps que ceux-ci permettent d'obtenir les résultats désirés pendant le temps donné.

[1] Cet article, du lieutenant-colonel Karl-R. Fisch, commandant du 17e régiment d'infanterie, a été traduit, avec l'autorisation de l'auteur, de la *Monatschrift fur Offiziere aller Waffen.*

Si naturel que paraisse cette conception du rôle des officiers-instructeurs, elle a eu peine à se faire admettre, et maintenant encore, comme prescription réglementaire, elle rencontre ici et là des résistances. Est-ce qu'un officier de carrière avec le grade de capitaine n'a pas, partout, la mission de diriger l'instruction de la compagnie? Cependant les expériences faites jusqu'ici ont donné des résultats favorables à cette prescription du règlement.

Certainement, si dans les cours de répétition de l'année dernière[1] les hommes isolés, aussi bien que les détachements et les unités, avaient été, selon l'ancien mode de faire, directement instruits par les officiers instructeurs, les résultats eussent été meilleurs sous certains rapports ; mais il n'est pas moins certain que les chefs de tous grades auraient fait preuve de moins d'assurance et de moins d'indépendance dans la conduite de la troupe, lorsque, libres de toute influence, ils ont eu leurs détachements sous la main et sont sortis avec eux. D'ailleurs, c'est une vieille expérience qu'une troupe médiocrement instruite dans la main d'un bon chef, vaut mieux qu'une troupe bien exercée sous un chef à qui manquent les aptitudes et la pratique. Ainsi, dans les services de l'année dernière, les bataillons, peut-être moins bien exercés que précédemment, mais avec des officiers et sous-officiers mieux préparés, ont pour le moins aussi bien manœuvré que du passé, et ces officiers et sous-officiers étaient mieux préparés, justement parce qu'ils avaient dû instruire eux-mêmes leurs subdivisions et s'exercer à les conduire. Avec l'aptitude au commandement, se sont développées chez les officiers et sous-officiers, la conscience de leur fonction de chefs, la confiance en eux-mêmes et l'assurance. Leur attitude a été par conséquent plus ferme, plus décidée et leur commandement, en général, meilleur.

A ces progrès s'en joint un autre : on donne plus de soins à la troupe, pendant les marches comme dans les cantonnements ; on accorde plus d'attention à l'habillement et à l'équipement, à l'entretien et à la subsistance, à la conservation de l'aptitude à la marche par une hygiène des pieds bien entendue, ou par des allègements accordés à temps. Mais il est facile à comprendre que dans le domaine de l'initiative nous n'avons pas encore atteint la perfection.

[1] Il s'agit des manœuvres du Ier corps d'armée, en 1895.

La transition entre le système d'instruction suivi jusqu'ici et le nouveau n'a pas été sans difficultés, ni sans frottements. Pour les officiers et sous-officiers âgés, qui n'étaient nullement préparés à donner eux-mêmes l'instruction, le service a paru d'autant plus pénible qu'ils n'étaient pas assez familiarisés avec les principes et les formations du nouveau règlement d'exercice, et qu'aucun service de campagne ne les avait mis au courant des modifications apportées dans la façon de comprendre et de pratiquer le service de sûreté. Quant à la majorité des jeunes officiers, ils étaient bien exercés à conduire une section, mais nullement préparés à l'instruire d'une façon suffisante, comme c'est maintenant le cas dans les écoles pour officiers et pour sous-officiers, et dans les cours de cadres des écoles de recrues. Personne n'osera prétendre que l'instruction nuise à la conduite proprement dite. Celui qui voit à l'œuvre, dans une école de recrues, officiers et sous-officiers instruisant leurs recrues, soit isolément, soit par groupes, d'après un plan général arrêté par le chef de compagnie et un horaire approuvé par l'officier instructeur, ne doutera pas un instant que nous sommes dans la bonne voie et que les prescriptions du nouveau règlement d'exercice n'amènent de sensibles progrès.

Il est vrai qu'un observateur quelque peu scrupuleux trouvera immédiatement plus de choses à blâmer que par le passé : Voici un officier qui ne fixe pas à ses sous-officiers la tâche d'instruction avec autant de précision que le faisait l'instructeur, ou qui ne fait pas marcher sa section avec une aussi parfaite conception du but à atteindre ou d'une manière aussi pratique que lorsqu'il était sous l'inévitable tutelle d'un instructeur. Quelque chose, peut-être, laisse à désirer dans le service de campagne, soit dans la conduite, soit dans la critique. Ici ou là on perd un peu de temps, tandis qu'autrefois les instructeurs tenaient à ce que chaque minute fût utilisée. Tout cela, en effet, se produit aujourd'hui et se produira encore à l'avenir, aussi longtemps que les chefs subalternes et même les officiers instructeurs ne tomberont pas du ciel, formés à la perfection.

En réalité, les officiers-instructeurs doivent aussi se familiariser avec le nouveau système ; ils doivent apprendre à faire faire par les chefs de troupe ce que pendant des années ils ont autant que possible fait eux-mêmes ; ils doivent apprendre à former les chefs en sous-ordre, non seulement comme chefs,

mais aussi comme instructeurs ; car c'est réellement chose bien différente de préparer des soldats et des chefs en vue de la marche ordinaire du service ou d'en faire des instructeurs ou des éducateurs. Jusqu'à ce qu'on ait trouvé une méthode appropriée à ce but, les résultats resteront au-dessous de ce qu'il sera possible d'obtenir.

En attendant, il faut encore tenir compte de ceci : La valeur d'une troupe, et en particulier de l'infanterie, ne peut être convenablement mise en relief que par un chef capable ; elle ne peut se maintenir qu'avec lui. C'est ce que l'on a vu tout spécialement au temps de la prédominance illimitée des instructeurs. Notre reconnaissance est acquise à ces derniers pour tout ce qu'en peu de temps ils ont su faire de notre infanterie. Mais des résultats qu'ils obtenaient dans les écoles de recrues, il ne restait, en fin de compte, dans les cours de répétition, que ce que les chefs de troupe parvenaient à fixer ou à développer par leur propre habileté ; c'est pourquoi les chefs étaient aussi, et autant que faire se pouvait, tenus en tutelle. Aujourd'hui, par contre, lorsque les résultats de la propre activité des chefs en sous-ordre dans l'instruction de leurs hommes ne sont pas tout à fait satisfaisants, ce défaut est certainement compensé par le fait que ce qui est acquis a été obtenu, sinon en totalité, du moins en bonne partie, grâce aux chefs de la troupe proprement dits et que, par eux aussi, cela se conservera d'autant mieux.

Comment inculquera-t-on « la plus grande initiative possible aux chefs en sous-ordre », exigée par le règlement sous chiffre 220 et généralement reconnue comme nécessaire, si, dans les écoles de recrues comme dans les cours de répétition, ces chefs ne sont que le porte-voix et les manœuvres des instructeurs ? Est-ce purement et simplement l'instruction aussi parfaite que possible qui, dans la guerre, est la condition essentielle du succès ? « Les formations et les principes, — dit le règlement d'exercice sous chiffre 308, — doivent passer dans le sang des hommes et de la troupe ; mais, au-dessus des formations, est l'élément moral, la discipline, le courage et la décision au moment du danger .» Seulement, le système de la tutelle pendant l'instruction empêche non seulement de s'approprier les principes et les formations, mais encore et à un très haut degré, le développement, chez les chefs, de l'esprit de décision et de la faculté d'agir.

Si donc, comme cela se produit toujours dans les écoles de recrues, il y a conflit entre les intérêts de l'instruction de la troupe et ceux de l'instruction des cadres, on peut systématiquement subordonner ceux là aux autres, avec la certitude que c'est encore par ce moyen que les premiers seront les mieux servis. Ainsi, même dans les écoles de recrues, il y a lieu de confier autant que possible aux chefs l'instruction indépendante et spontanée des hommes et des subdivisions.

Voyons maintenant comment se donne, dans les cours de répétition, l'instruction spontanée des chefs en sous-ordre.

L'officier qui, dans une école de recrues, a instruit lui-même sa section de la manière que nous venons de voir, n'oubliera ni plus ni moins de ce travail d'instruction qu'il ne perd en habileté dans la conduite de sa section dans le service intérieur et extérieur. Seulement, à un autre point de vue, il y a une différence. L'officier qui, en 1894, a appris à bien conduire une section, se montrera également un chef capable dans une mobilisation en 1896, si toutefois il n'a pas complètement négligé pendant ce temps tout travail militaire. Si au commencement du service actif il connaît les principes et les prescriptions de celui-ci, il apporte avec soi tout ce qu'on peut demander de lui et il est parfaitement capable de remplir sa tâche.

Il en est autrement pour l'instruction dans un cours de répétition. Si l'on veut, dans le bref délai de quelques jours et avec tout le succès désirable, rafraîchir la mémoire et les facultés des sous-officiers et de la troupe, l'instruction doit être préparée ; pour cela, il ne suffit absolument pas, pour les officiers, de répéter les prescriptions de service ; si le chef de section veut être certain que le service et l'instruction seront exécutés conformément à ses indications et directions, il faut un programme de travail, et celui-ci doit être parcouru d'avance, dans les cadres de la section, avec ceux qui concourent à l'instruction, c'est-à-dire avec les sous-officiers. En même temps, le chef apprendra à connaître le caractère et la capacité de ses sous-officiers; il saura où il peut laisser de l'indépendance et où il devra redoubler de surveillance et donner un enseignement complémentaire.

Si l'on peut attendre d'un officier consciencieux et fidèle à son devoir qu'il n'entrera jamais au service sans s'être préparé aux exigences de celui-ci, il n'en est pas de même avec les

sous-officiers, non seulement parce qu'ils sont en général dans des conditions d'existence plus difficiles, mais parce que beaucoup d'entre eux n'ont pas la faculté de compléter les lacunes de leur instruction militaire. C'est là qu'est nécessaire l'aide des officiers pendant un cours préparatoire.

L'absence d'un cours préparatoire aux cours de répétition de l'élite a pour conséquence que les sous officiers, ainsi mal préparés, font peu de chose comme instructeurs et pas beaucoup plus comme chefs ; il en résulte que non seulement l'instruction en souffre, mais aussi, — ce qui est plus grave, — la discipline. Cela ne fait de doute pour aucun de ceux qui ont réfléchi à l'importance ainsi relevée et à la tâche des sous-officiers. L'objection habituelle que lors d'une mobilisation il n'y a pas non plus de cours préparatoires ne tient pas debout. Car, tandis qu'en cas de guerre le sérieux de la situation empêche que ce défaut ait une influence nuisible en raison de la tension énergique à laquelle chacun est soumis, et parce que l'absence de toute instruction continue rend ces défauts moins importants, dans un cours de répétition les circonstances sont défavorables dans les deux sens. C'est pourquoi il est de toute nécessité d'avoir *des cours préparatoires de cadres* pour les cours de répétition de l'élite aussi. *Ils n'auraient nullement pour but de supprimer pour l'officier l'obligation de se préparer à la maison pour le service, mais de lui fournir la possibilité, en qualité d'instructeur de sa subdivision, de préparer ses aides, les sous-officiers, à donner l'instruction à leurs hommes*, tandis que l'instructeur se tient près de lui simplement comme conseiller.

L'établissement d'un programme de travail devant être nécessairement parcouru avant le commencement du service, fournirait, du reste, une occasion suffisante pour des répétitions techniques. L'officier qui ne voudrait pas se soumettre volontairement et de plein gré à ce travail, afin de pouvoir, plus tard, instruire ses hommes par lui-même, manque des qualités nécessaires pour remplir sa tâche et prouverait qu'il n'est pas qualifié pour elle.

Quels sont maintenant les buts que l'on poursuit dans l'instruction de notre infanterie ? Quels sont les moyens employés ?

Examinons d'abord l'instruction du soldat en général.

La plupart des officiers qui ont pris part aux derniers cours de répétition ont, pour établir leur plan d'instruction, fait appel à leur mémoire et se sont demandé : comment a-t-on fait à l'école de recrues? Beaucoup d'entre eux se sont efforcés de faire entrer tant bien que mal, plutôt mal que bien, dans les cadres étroits d'un cours de répétition le mode de procéder suivi dans les écoles de recrues, et d'accomplir le même travail. Faute de temps, ils ont dû, naturellement, se contenter de résultats insuffisants. Ainsi, on a exercé le pas d'école et la gymnastique avec le fusil, etc.

Avec des recrues, dont il s'agit de faire des soldats, on fait, comme exercices préparatoires, maintes choses dont le soldat n'a plus besoin, ou sur lesquels on ne pourra pas suffisamment insister pendant le peu de temps dont on dispose dans les cours de répétition. Or, au service, rien ne nuit plus à la discipline que des exigences auxquelles on ne peut satisfaire qu'à demi. Les ordres doivent toujours être exécutés exactement et complètement ; le soldat doit être persuadé qu'il devra faire en plein tout ce que l'on exige de lui. Il est donc mauvais que l'officier ou le sous officier chargé de son instruction doive paraître se contenter pour toute une série d'exercices d'une exécution moyenne et les interrompre en réalité parce que le temps lui manque. Aussi bien notre service court il souvent le danger de tomber dans ce défaut.

Du reste, des exercices préparatoires comme le pas d'école et la gymnastique avec ou sans arme, quelque utiles qu'ils soient, ont besoin, pour donner de bons résultats, d'être sans cesse répétés, et si le temps fait défaut pour cela, mieux vaut y renoncer. Il en résultera évidemment que l'on ne pourra plus obtenir du soldat, dans les cours de répétition, la même habileté ni le même degré de perfection que dans les écoles de recrues. Toutefois cet inconvénient sera d'autant moins sensible que la première instruction aura été donnée au soldat plus complète.

Les officiers qui copient la méthode employée dans les écoles de recrues, ne se font pas une idée nette du but à atteindre et des moyens à employer dans l'instruction et l'éducation de nos soldats. Ces moyens ne peuvent pas être les mêmes que dans une armée permanente, parce que, limités par le temps très court, nous devons négliger l'accessoire et nous borner

à ce qui est absolument nécessaire, à ce qui fait surtout la valeur d'une troupe et les qualités essentielles du soldat d'infanterie : le tir, la marche et la discipline.

Un regard jeté sur l'instruction du soldat dans les armées permanentes rendra plus clairs nos développements. Partout nous trouvons d'abord pour le service et l'éducation militaires une première période pendant laquelle est posée une base durable ; d'un jeune citoyen on forme un soldat avec un soin tel que, plus tard, on peut facilement et rapidement revivifier et rafraîchir son esprit et son habileté militaires. C'est le but des cours périodiques des réservistes, cours durant plusieurs semaines. En principe, nous employons la même méthode, seulement nous ne pouvons y consacrer que peu de temps partout et spécialement dans l'instruction des recrues. Au lieu de deux ou plusieurs années, nous n'avons à notre disposition que sept semaines ; les cours de répétition de l'élite ne durent que 16 jours, et il n'y a des exercices de tir que dans les cours de bataillon, c'est-à-dire tous les huit ans seulement. L'enseignement du tir, de la marche, de la discipline se donne donc dans une armée permanente d'une manière beaucoup plus approfondie et avec beaucoup plus de succès. Ainsi, les Allemands obtiennent en fait de tir et de marche des résultats bien supérieurs aux nôtres. En ce qui concerne la discipline, les conditions sociales et politiques d'une monarchie font que le soldat est sensiblement plus souple, plus obéissant et plus maniable que chez nous. Par contre, notre jeunesse possède, dans sa moyenne, pour le militaire, des aptitudes spéciales telles qu'il semble qu'on en trouve nulle part ailleurs dans une semblable mesure. Tout au moins, les officiers étrangers ont qualifié de bons les résultats de nos écoles de recrues, étant donnée la courte durée de celles-ci, preuve que la bravoure d'un peuple, son aptitude à porter les armes et son habileté militaire, dépendent moins de la durée de l'instruction que de son caractère et de sa manière de vivre.

Les voies et moyens de préparer d'une façon rationnelle les soldats à la guerre ne peuvent pas être les mêmes dans les deux cas, et une méthode qui aurait fait ses preuves là, peut ici fort bien être nuisible. Il faut donc éviter de copier l'étranger, non seulement en ce qui concerne l'organisation, mais encore pour ce qui est de l'instruction. Chaque peuple

a sa physionomie particulière et son organisation militaire doit, sous tous les rapports, y être appropriée, sous peine de ne rien valoir.

Mais ce dont tous les Etats et tous les peuples, quels qu'ils soient, ont besoin, c'est d'une infanterie qui marche et tire bien, et qui sache obéir. C'est aussi ce qu'il nous faut. Quelles que soient les dispositions spéciales de notre jeunesse pour le service militaire, il ne faut cependant pas s'imaginer que l'on puisse, pendant les six ou sept semaines de l'école de recrues, obtenir des résultats semblables à ceux auxquels on arrive, en deux ou plusieurs années, dans les armées permanentes, et l'on comprend que nos milices restent inférieures à celles-ci. Si jamais on en vient à la guerre, le plus ou moins de perfection dans l'art de la faire pèsera d'autant plus lourdement dans la balance que notre adversaire sera supérieur en nombre. C'est donc un sérieux devoir d'examiner avec soin s'il n'est pas possible d'obtenir de notre infanterie de meilleurs résultats.

On a pensé à une prolongation des écoles de recrues. Quelque désirable que soit cette prolongation, elle n'est ni le seul, ni le vrai moyen ; ce moyen, c'est simplement l'introduction de l'instruction militaire préparatoire et obligatoire, avec gymnastique, exercices de tir. Prévue déjà par la loi de 1874 sur l'organisation militaire, cette instruction militaire préparatoire n'a malheureusement pas encore été réalisée, quoique l'origine en remonte jusqu'aux temps de l'ancienne Confédération, et bien que cette instruction préparatoire soit pour une armée de milices ce que l'école primaire est pour l'école moyenne.

La gymnastique est la base de l'instruction de l'infanterie. Son but est d'assouplir le corps et de fortifier les muscles. Ce résultat, on ne saurait l'obtenir dans une école de recrues, fût-elle de 10 semaines. C'est 2 ou 3 ans qui sont nécessaires, c'est-à-dire un enseignement préparatoire qui soit donné à l'école populaire. Après les résultats obtenus dans les cours d'instruction militaire préparatoires dans les Cantons de Zurich, Berne, Argovie et St-Gall, en dépit de circonstances en partie défavorables, j'ai la ferme conviction que c'est là le levier qui nous permettra d'élever les résultats obtenus dans le tir par notre infanterie, à peu près à la hauteur de ceux obtenus dans les armées permanentes. Si nous exerçons nos

jeunes gens de 16 à 18 ans au maniement de l'arme, et si nous leur donnons des cours de tir appropriés au but, nous obtiendrons sans contredit de bien meilleurs résultats dans nos écoles de recrues, et nos jeunes fusiliers et carabiniers y seront formés au tir de façon à ne pas perdre si facilement ce qu'ils avaient appris. En combinant et en faisant alterner avec les exercices de gymnastique et de tir des exercices de marche, on aura réalisé des progrès considérables dans cette direction.

Mais alors même que serait introduite l'instruction militaire préparatoire, nous n'aurions pas encore le droit de nous croiser les bras en dehors du service. Après, comme avant, il nous faudrait toujours mettre tous nos soins à cultiver et à développer, en dehors du service, les aptitudes militaires de notre peuple, spécialement le tir de campagne, afin que ne se perde pas ce que la jeunesse aurait acquis. C'est faire acte de patriotisme que d'encourager, de développer et d'améliorer le tir volontaire aux armes de guerre.

Examinons maintenant ce qu'il y a à faire dans les cours de répétition pour développer les principales qualités nécessaires à l'infanterie.

Le tir d'abord.

Dans les cours de répétition de bataillon le plan d'instruction prévoit un certain nombre d'exercices de tir individuels ou par subdivision, auxquels sont ajoutés des exercices de tir de combat. Ces exercices servent à montrer ce dont le bataillon est capable en fait de tir. Il va sans dire que l'on devra essentiellement chercher à se rendre un compte aussi exact que possible du degré d'habileté comme tireur de chaque homme pris isolément, puis accroître cette habileté autant que faire se pourra.

Autant que faire se pourra, car, dans la règle, les exercices de tir commencent déjà le cinquième jour. Chaque homme devrait être examiné à fond, au chevalet, sur son aptitude à bien viser, à presser la détente rapidement et au bon moment, c'est-à-dire en courbant l'index, tandis que la main reste immobile, pendant qu'au moyen du miroir de contrôle on examinerait s'il a peur du feu ; pour cela deux cartouches par homme en moyenne suffiraient amplement. A côté de cela il y aurait encore lieu de faire des exercices d'épaulement, non seulement pour le tir debout, mais encore et surtout pour le tir à

genoux et couché ; car ces deux positions de tir, non seulement sont les plus usitées en campagne, mais exigent encore de l'habitude et des exercices spéciaux, la position à genoux plus encore que la position couché.

Quelque avantageuses que seront ces deux positions pour la précision du tir, leur avantage se perd facilement si elles ne sont pas correctement prises. Et il n'y a pas de manœuvre, pas d'exercice d'une société de tir, pas de fête de tir, où l'on n'ait l'occasion de s'étonner de la quantité des tireurs qui ne savent pas épauler dans la position à genoux.

A mon avis, c'est une faute de perdre du temps dans les cours de répétition, toujours en voulant copier les écoles de recrues, à dresser les soldats au maniement de l'arme proprement dit. Il n'est pas jusqu'au commandant de bataillon qui cherche à donner, si possible à ses compagnies, après l'exercice de campagne, la tenue désirée au moyen d'exercices répétés : Suspendez, arme ! Reposez, armes ! et quelquefois par mouvement. Enseigner au soldat debout à saisir son arme rapidement, mais avec précision, tout en gardant exacte une position pour charger ; l'exercer à s'agenouiller ou à se coucher dans les règles et à lâcher son coup correctement, est un moyen pour le moins tout aussi efficace de le discipliner, à condition que nous développions en même temps la chose la plus importante : le tir.

Une subdivision qui, après un service de campagne fatiguant et dissolvant, passe rapidement et avec ordre à la position d'un feu sur deux rangs, fait preuve pour le moins d'autant de tenue que lorsque, fraîche et reposée, elle porte une fois de plus l'arme à l'épaule, sauf qu'elle n'a pas besoin de beaucoup d'intelligence pour se livrer à cet exercice purement gymnastique.

Les cours de répétition de régiment ne se font pas, dans la règle, sur la place d'armes, et ils offrent peu de temps pour l'instruction individuelle. Malgré cela, le tir de deux ou trois cartouches d'exercice, avec emploi du miroir de contrôle, garderait ici toute sa valeur, ne fût-ce que pour montrer à l'homme quelle importance l'on attache à son habileté dans le tir. Les cibles et les miroirs nécessaires seraient mis à la disposition des bataillons par l'instructeur d'arrondissement et lui seraient retournés à la fin des exercices individuels.

Dans les cours de répétition de la landwehr, durant lesquels

on fait toujours des exercices de tir, des épreuves individuelles de pointage et de tir sont absolument nécessaires. Il va de soi qu'elles doivent être faites à fond.

Chaque exercice de combat peut montrer les résultats auxquels on arrive pour le tir; la plus grande précision possible dans un coup tiré sur des buts de peu d'étendue, même à 500 mètres. Mais quels sont les résultats qui doivent et qui peuvent être obtenus en fait de marches?

Dans le compte-rendu qu'en 1893 le *Times* publia sur les manœuvres allemandes, se trouve ceci : « J'ai toujours con-
» trôlé la marche des colonnes, et j'ai trouvé qu'elles faisaient
» presque 4 milles à l'heure. Cette vitesse, sans tenir compte
» des haltes, les hommes pouvaient la conserver très long-
» temps ». Ainsi elles faisaient, et cela en moyenne, 6 kilomètres (1518 × 4) à l'heure, haltes non comprises. On n'atteint pas chez nous semblable résultat. Les Allemands ne le doivent qu'à un exercice prolongé de ce qu'ils appellent le « pas lent » (langsamer Schritt), qui est notre « pas d'école » (Schulschritt), et à des exercices de marche méthodiques. Nos écoles de recrues durent trop peu de temps pour que nous puissions les imiter et, en dehors du service, on fait si peu que rien pour augmenter l'aptitude à la marche. Même au service, surtout dans les cours de répétition, un observateur quelque peu attentif se convainc facilement que beaucoup d'officiers et de sous-officiers n'entendent rien à une marche rapide et prolongée. Notre « pas d'école » lui-même n'est pas toujours et partout exercé avec toute l'intelligence nécessaire; il n'a pas seulement pour but de donner aux hommes de la tenue, d'exercer et de fortifier les muscles de ses jambes, mais encore et surtout de montrer comment, en posant le pied à plat et en penchant légèrement le haut du corps en avant, il est possible d'obtenir, sans se fatiguer davantage, un pas sensiblement plus allongé qu'avec la marche sur les talons de la vie civile.

Une épreuve comparative à laquelle en général on ne pense pas peut le démontrer bien vite. Souvent, dans les écoles de recrues, en exerçant le pas de campagne, on ne tient pas assez, en dépit des prescriptions formelles du règlement d'exercices, à ce que les pieds se posent à plat, pose que l'on a exercée immédiatement avant dans le « pas d'école », et la « marche sur les talons » reprend tous ses droits. Cela ne se

produit cependant pas simplement en pressant le mouvement, ce qui oblige la queue de la colonne à prendre le « pas accéléré » ou à faire de trop longues enjambées.

Ainsi, dans les quatre bataillons qui m'ont été attribués l'an dernier, les officiers et sous-officiers qui conservaient d'une façon durable l'allure du pas de campagne réglementaire étaient presque une rareté. Aussi longtemps que les chefs n'auront pas sur ce point la pratique nécessaire et peut-être aussi la compréhension voulue, on ne peut pas s'attendre à une amélioration dans l'aptitude de nos troupes à la marche.

Les résultats obtenus par le régiment de recrues (bat. 3, 5 et 6), résultats qui, d'après des témoins oculaires, sont visiblement supérieurs pour la marche à ceux atteints par les bataillons de ligne, prouvent qu'il est possible d'obtenir, déjà dans les écoles de recrues, une « performance » remarquable. On a donc commencé avec succès, et si les cours de répétition poursuivent ce qui a été si bien commencé nous aurons bientôt à enregistrer de réels progrès. Une chose fait encore défaut, c'est en première ligne qu'officiers et sous-officiers exercent la marche en tenue de campagne. Pour les officiers et sous-officiers l'habileté au tir est très utile ; l'aptitude à la marche leur est absolument indispensable.

Mais que l'on n'exerce pas le pas d'école dans les cours de répétition ; que l'on montre, par contre, les inconvénients de la « marche sur les talons » ; que l'on tienne fermement à ce que le pied se pose à plat, non seulement sur la place d'armes pendant l'école de soldat, mais dans toutes les marches et toujours sur la route ; et avant tout... que l'on montre soi-même l'exemple.

Il me reste à parler d'une des qualités militaires les plus importantes : la discipline.

Une troupe qui n'a jamais appris à obéir aveuglément est semblable à un couteau dont la lame n'aurait pas de cran d'arrêt. Quelque tranchante qu'elle soit, il est difficile de couper quoi que ce soit avec. Notre armée ne sera vraiment disciplinée que si, depuis le commandant de corps jusqu'au plus jeune soldat, chacun s'efforce d'exécuter les ordres reçus dans le sens voulu par le supérieur. C'est alors seulement qu'elle sera dans la main du général un outil avec lequel on vainc. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Nous pouvons aussi en toute conscience affirmer que nos soldats sont disposés à

obéir et se laissent volontiers conduire par une main ferme, aussi longtemps qu'ils sont convenablement traités, ce à quoi ils ont droit en toutes circonstances.

Mais la bonne volonté ne suffit pas pour engendrer la discipline. On doit exiger du soldat qu'il soit absolument dans la main de son chef, qu'il y aille de tout son cœur, et cela à un degré tel que dans la vie civile ce n'est qu'exceptionnellement qu'il aura à faire face à de semblables exigences. C'est cette discipline-là qu'il faut s'appliquer à inculquer au service militaire, tout en éveillant le sentiment de son absolue nécessité. Et soyez persuadés qu'une subdivision où chaque homme s'appliquera ainsi de toutes ses forces à son service sera complètement dans la main de son chef et qu'il sera possible d'utiliser à fond sa force combative.

Dans toutes les branches du service il est possible de travailler à développer ainsi cet esprit de discipline, aussi bien avec le maniement d'armes que dans le service en campagne ou dans les travaux de propreté du service intérieur, mais c'est seulement pour autant que l'on exigera l'exécution précise et parfaite de ce qui aura été ordonné. L'œil du chef doit, après chaque commandement, après chaque ordre, passer en revue la subdivision, et les défauts d'exécution devront être immédiatement et impitoyablement relevés. Aussi longtemps que dure l'exercice ou le travail, il faudra toujours et sans faiblesse exiger cette constante et complète application ; mieux vaut ne rien faire et laisser ses gens en repos que de leur permettre de travailler avec négligence et de se contenter d'une demi-perfection. Il en est absolument de même pour le service intérieur qui ne doit en aucune façon devenir une occasion à conversations particulières : il s'agit de travaux commandés, qu'un bon soldat doit faire avec énergie et rapidité. Plus tard, lorsqu'il les aura achevés, il pourra se reposer à loisir et s'entretenir avec ses camarades.

Les mises sur pied de l'année dernière ont montré que bien des officiers n'ont pas encore compris l'importance des travaux de propreté pour le bien-être de la troupe et le bon esprit qui doit y régner.

Nettoyer et maintenir en bon état les effets de l'habillement, de l'équipement et de l'armement, aussi bien que le soldat lui-même, ce n'est pas seulement une pressante nécessité pour la préparation constante à la guerre, pour la conservation du

matériel et pour le maintien de la santé de la troupe, mais en même temps le passage bienfaisant pour l'âme et le corps, de la tension de la journée au repos complet; un moyen de faire oublier les fatigues excessives pendant qu'elles se font encore le plus fortement sentir, et souvent aussi de faire oublier que les subsistances font défaut. Ne souffrez jamais que le soldat harassé prenne ses aises, se jette sur la paille sans changer de chaussures, et laisse sur lui et sur ce qu'il porte la boue ou la poussière qui deviendront de la saleté.

De tels soldats ne se font pas seulement du tort à eux-mêmes, ce sont en général des fricoteurs, les premiers à se faufiler dans les auberges, à s'emporter, à réclamer vivement, ou tout au moins à détruire la bonne humeur chez leurs camarades.

Le meilleur moyen d'enseigner à ses soldats la discipline, sans laquelle toute la peine qu'on se donnera autrement ne servira de rien, c'est qu'officiers et sous-officiers donnent partout et en toutes circonstances le bon exemple, en même temps qu'une constante sollicitude pour leurs subordonnés. Puissent-ils ne jamais l'oublier!

Peut-être m'objectera-t-on que de temps à autre les plans d'instruction fixent le champ de travail pour chaque cas; qu'ils sont tout au moins soumis au chef de compagnie, et qu'ils devraient en conséquence être aussi distribués à chaque chef de section. Même s'il en était ainsi, chaque officier n'en aurait pas moins le devoir et l'obligation de s'inquiéter des moyens d'instruire, de former et d'éduquer ses hommes, en général ou individuellement, et de déterminer ce qu'il y a lieu d'exiger en campagne.

Toutefois, je suis d'avis que les plans d'instruction comportent un maximum d'exigences qu'il est rarement possible de remplir en entier. Les circonstances résultant des places d'armes, de la contrée où l'on exerce, de la température, obligent généralement à pratiquer des réductions. Ce n'est qu'autant que les officiers auront une notion claire du but à atteindre dans l'instruction que ces réductions se feront à bon escient. Il est de fait que ces dernières années les plans d'instruction ont, par-ci par-là, exercé une contrainte qui n'était peut-être pas dans leur esprit, mais qui n'en a pas moins aggravé les charges du service, sans produire des résultats correspondant à cette aggravation. On attribue au plan d'instruction le carac-

tère d'un ordre de service, auquel on s'efforce, autant que possible, de se conformer.

Je crois que tôt ou tard l'instruction des hommes individuellement et de la troupe devra être laissée à l'indépendance et à l'activité propre des chefs de troupe, soutenus par les officiers instructeurs, de même que la préparation d'un plan d'instruction d'après certaines prescriptions générales ; la valeur de la troupe et de ses chefs ne pourra qu'y gagner.

KARL-R. FISCH, lieut.-col.,
commandant du 17e rég. d'inf.

Quelques problèmes de balistique.

Les premiers théorèmes de la mécanique appliqués aux problèmes les plus simples et les plus fréquents de la balistique intérieure ou extérieure conduisent à certains résultats curieux, qui s'imposent dès qu'on y réfléchit, mais auxquels il est rare qu'on pense.

Ces calculs m'ont été suggérés par la lecture de la brochure de M. le capitaine Dévé sur son appareil destiné à vérifier le dressage des canons de fusil, récemmment décrit dans cette revue. Je rappellerai que le vérificateur du dressage permet soit d'étudier par parties la rectitude d'un canon de fusil, soit, lorsque l'âme est terminée, de faire une vérification d'ensemble, portant sur la direction de la ligne de mire et celle du dernier élément de l'arme. Cette dernière vérification a conduit à des résultats inattendus. Telle arme, pour laquelle le vérificateur d'ensemble indiquait une direction qui devait mettre le coup hors de direction à droite, donnait, au tir, des coups en direction, mais trop bas. M. Dévé attribue cette anomalie à des vibrations de l'arme, ayant pour résultat un mouvement irrégulier au moment de la sortie du projectile. Ainsi posé, le problème est un peu vague, mais il est facile de le préciser.

Supposons, dans l'exemple donné par M. Dévé, une arme pour laquelle le vérificateur d'ensemble donne une direction qui porterait le coup à 20 cm. à droite, dans une cible placée à 200 m., c'est-à-dire une déviation de $^1/_{1000}$ dans le dernier élément du